

## **Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Le Clemenceau pour des animations footballistiques quartier de la Grette**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : Grand Besançon Habitat a doté depuis 2006 son parc de logements sociaux de terrains multisports de proximité, terrains adaptés à l'initiation des enfants aux jeux collectifs de ballon.

Dans ce cadre, à la Grette, GBH s'est tourné vers le Sporting Club Le Clemenceau afin de sensibiliser les enfants au sport, au partage, au respect des règles et de l'adversaire ainsi qu'à l'arbitrage.

Cette expérience s'est révélée positive et particulièrement génératrice d'échanges et de liens notamment à l'occasion des tournois inter-quartiers.

Après l'avoir confié aux médiateurs de GBH, les deux premières années, le travail d'accompagnement de ces animations a été relayé en 2009 par les animateurs du secteur de la maison de quartier.

Durant la saison 2008/2009, la structure a pris en charge les inscriptions (gratuites) soit 12 joueurs et assumé une présence en soutien de l'encadrant sportif du Sporting Club Le Clemenceau intervenant chaque mercredi matin, le bailleur restant dans ce nouveau partenariat le financeur de l'animation.

Compte tenu de l'investissement de la Ville sur le terrain de football de ce quartier et de la forte demande des 6/13 ans pour cette activité, il est proposé de reconduire ce partenariat. A l'issue de la saison 2009/2010 cette organisation devra être reconsidérée au regard de la présence de l'Association des jeunes des 408 qui, pour sa part, s'inscrit en collaboration avec la Maison de Quartier sur le football en salle pour les 13/17 ans.

### **Proposition**

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention de partenariat avec Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Le Clemenceau.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.*